



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2025-153

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le samedi 14 juin 2025 de 18 heures à 23 heures
au Kiosque**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Madame Pascaline DENISSELLE, présidente d'Ensemble pour Manon, domiciliée à LAMBRES, 201 rue de l'avenir, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Pascaline DENISSELLE, présidente d'Ensemble pour Manon est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion de la fête de la musique, le samedi 14 juin 2025 de 18 heures à 23 heures, au Kiosque.

Article 2 : A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **17 AVR. 2025**

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 28 AVR. 2025